Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212901862-20260618-D2026061803-DE

PLOUEZOC'H

Conseil Municipal du 18 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation
11/06/2026

Conseillers en exercice
19

Président : M. Arnaud FAVE

Secrétaire de séance : Anne-Sophie RUDE-MENAND

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUEZOC'H s'est réuni le jeudi 18 juin 2026, à 20 heures, à la salle de réunions de la salle polyvalente, sous la présidence de M. Arnaud FAVE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Arnaud FAVE, Sabrina BOTORNE, Benoît PERIOU Gwénaëlle QUERE, Sandie COZ, Sylvie KWAYEB, Jacques LE STEUN, Anne-Sophie RUDE MENAND, Auguste GIRARDOT, Valérie LE NEN-HAMEURY, Franck BODENES, Françoise LAURENT, Bruno CASTREC, Katell CORRE, Anne GRIMALDI et Etienne LEROY

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Raymond TESSIER à Benoît PERIOU, Hervé PERNIN à Jacques LE STEUN, Florent LENCOT à Franck BODENES

D 2026 06 18 03 – COMPTES DE GESTION 2025

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs (Budget général, Lotissement « Quartier du Corniou », Port, Mouillages collectifs et Chaufferie Bois) de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le comptable accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé par le Comptable public concernant le Budget général appelle l'observation suivante :

Les écritures de dissolution de la Caisse des Ecoles ont été intégrées par la Trésorerie sur les comptes de gestion 2025 et seront intégrés sur le budget général de la Commune en 2026.

Les autres comptes de gestion pour l'exercice 2025 (Lotissement « Quartier du Corniou », Port, Mouillages Collectifs et Chaufferie Bois), n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion de l'année 2025 présentés par le Comptable public :

- Avec l'observation suivante pour le budget général de la Commune : Les écritures de dissolution de la Caisse des Ecoles ont été intégrées par la Trésorerie sur les comptes de gestion 2025 et seront intégrés sur le budget général de la Commune en 2026
- Sans observation pour les budgets Lotissement « Quartier du Corniou », Port, Mouillages Collectifs et Chaufferie bois.

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXÉCUTOIRE : compte-tenu de

- la publication le .....: 26/06/2026
- la transmission à la Préfecture le .....: 26/06/2026

Fait à PLOUEZOC'H, le 26/06/2026

Pour extrait conforme

Arnaud FAVE, Maire,

MAIRIE DE PLOUEZOC'H 29252

Anne-Sophie RUDE-MENAND, secrétaire